RESSOURCES DE PLAIDOYER

CANADIAN CAMPING AND RV ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE DU CAMPING ET DU VR

PROJET DE LOI C-410 : MODIFIANT LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (TERRAINS DE CAMPING)

DATE : JUIN 2024

Date de première lecture : 19/06/2024 **Parrainer :** MP Lianne Rood (Lambton-Kent-Middlesex)

Contenu	
Projet de loi C-410 : modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (terrains de camping)	**2**
Arrière-plan	**3**
Stratégie de communication du CCRVA	**5**
Étapes de participation au terrain de camping	**6**
Ressources de messagerie clés : députés, consommateurs et partenaires de l'industrie	**8**
Ressources de soutien	**14**
Questions fréquemment posées	**16**
Contact	**17**



Projet de loi C-410

Le texte modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exclure les terrains de camping de la définition de « entreprise de placement déterminée ». Cliquez ici pour afficher..

1re session, 44e législature, 70-71 Elizabeth II – 1-2 Charles III, 2021-2022-2023-2024
CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA
PROJET DE LOI C-410
Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (terrains de camping)

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

L.R., ch. 1 (5e suppl.)

Loi de l'impôt sur le revenu

1 Le passage de la définition de *entreprise de placement déterminée* précédant l'alinéa a), au paragraphe 125(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est remplacé par ce qui suit :

entreprise de placement déterminée Entreprise exploitée par une société, sauf une entreprise exploitée par une caisse de crédit, une entreprise de location de biens autres que des biens immeubles ou réels ou Insertion startune entreprise de terrains de camping, dont le but principal est de tirer un revenu de biens, notamment des intérêts, des dividendes, des loyers et des redevances. Toutefois, sauf dans le cas où la société est une société à capital de risque de travailleurs visée par règlement au cours de l'année, l'entreprise exploitée par une société au cours d'une année d'imposition n'est pas une entreprise de placement déterminée si, selon le cas :



Processus pour obtenir la sanction royale

1. **Présentation du projet de loi et première lecture :**
   - Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes et est actuellement en première lecture, où son titre et ses objectifs sont présentés mais non débattus.
2. **Deuxième lecture :**
   - Le projet de loi devra passer la deuxième lecture, où les principes généraux et les thèmes seront débattus. Il s'agit d'une étape cruciale puisque les députés discuteront des mérites du projet de loi.
3. **Étape du comité :**
   - S'il passe la deuxième lecture, le projet de loi sera renvoyé à une commission parlementaire, où auront lieu un examen détaillé, la collecte de preuves et d'éventuels amendements.
4. **Étape du rapport :**
   - Après l'étape du comité, le projet de loi est renvoyé à la Chambre avec les amendements éventuels. Les députés peuvent débattre de ces changements et suggérer d'autres modifications.
5. **Troisième lecture :**
   - Le débat final à la Chambre des communes a lieu en troisième lecture. Si le projet de loi franchit cette étape, il sera soumis au Sénat pour un examen similaire.
6. **Examen du Sénat :**
   - Le projet de loi est soumis à un processus similaire au Sénat (première lecture, deuxième lecture, étape en comité, étape du rapport et troisième lecture).
7. **Sanction royale :**
   - Une fois que les deux chambres du Parlement ont approuvé le projet de loi, il reçoit la sanction royale et devient loi.

Arrière-plan

Origines et impact du problème : L'industrie canadienne des terrains de camping a été confrontée à des défis importants en raison de la classification fiscale existante en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Historiquement, de nombreux terrains de camping privés ont été classés comme entreprises d'investissement passif, non éligibles au taux d'imposition des petites entreprises. Ce classement les soumet à un taux d'imposition plus élevé, contrairement aux autres petites entreprises qui bénéficient de taux réduits. Cet écart découle d'une interprétation qui ne reconnaît pas pleinement le caractère actif des campings, qui emploient du personnel, offrent une large gamme de services et jouent un rôle crucial dans la promotion du tourisme.

L'impact de cette classification fiscale a été profondément négatif pour les propriétaires de terrains de camping individuels et pour l'industrie dans son ensemble. De nombreux terrains de camping fonctionnent avec de faibles marges et le taux d'imposition plus élevé réduit encore davantage ces marges, limitant leur capacité à réinvestir dans l'amélioration de leur activité, à étendre leurs services

ou parfois même à maintenir leurs opérations. Cette pression financière menace non seulement la viabilité des terrains de camping individuels, mais réduit également l'attractivité et la compétitivité globales du Canada en tant que destination touristique.

Efforts de défense des intérêts des associations industrielles : L'Association canadienne du camping et du VR (CCRVA), ainsi que les associations provinciales de propriétaires de terrains de camping, l'Association des concessionnaires de véhicules récréatifs du Canada (RVDA du Canada) et l'Association canadienne des véhicules récréatifs, ont été à l'avant-garde des efforts de défense des droits. pour remédier à ces disparités fiscales. Au fil des années, ces organisations ont mobilisé des ressources, exercé des pressions et mené des campagnes de sensibilisation pour attirer l'attention des décideurs politiques sur cette question.

Étapes clés du plaidoyer à ce jour

1. **Engagement continu :** Les associations collaborent continuellement avec les députés, les sénateurs et les principaux représentants du gouvernement pour plaider en faveur de l'équité fiscale. Cela comprend des réunions, des soumissions de mémoires et des présentations qui décrivent les réalités opérationnelles des terrains de camping.
2. **Sensibilisation et mobilisation du public :** Grâce à des sites Web comme Fair Camp Tax et à diverses campagnes, les associations ont travaillé à sensibiliser le public aux défis auxquels sont confrontés les propriétaires de terrains de camping. Ils ont encouragé les propriétaires de terrains de camping, leur personnel et le grand public à contacter leurs députés et à exprimer leur soutien aux changements législatifs.
3. **Journées de lobbying et présentations parlementaires :** L'industrie a organisé des journées de lobbying et a participé à des commissions parlementaires pour défendre sa cause. Ces efforts visaient à sensibiliser les législateurs à la nature active des terrains de camping et aux vastes avantages économiques qu'ils apportent aux communautés partout au Canada.
4. **Recherche et collecte de données :** Des recherches approfondies et une collecte de données ont été entreprises pour soutenir les efforts de lobbying. Cela comprend des études d'impact économique et des analyses comparatives pour démontrer la disparité du traitement fiscal par rapport aux autres petites entreprises.
5. **Propositions législatives :** Le point culminant de ces efforts de sensibilisation se reflète dans le dépôt de projets de loi d'initiative parlementaire, comme le projet de loi C-410, parrainé par la députée Lianne Rood, qui vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de reconnaître les terrains de camping comme des entreprises actives admissibles au taux d'imposition des petites entreprises.

Conclusion : Le parcours de plaidoyer du CCRVA et de ses partenaires a été un effort pluriannuel caractérisé par un engagement soutenu, une mobilisation stratégique et un lobbying persistant. Bien que des défis subsistent, l'introduction d'une législation comme le projet de loi C-410 représente une étape importante et laisse espérer une résolution qui reconnaît le rôle vital joué par les terrains de camping dans l'économie et le paysage culturel canadiens. Le soutien continu des propriétaires de terrains de camping, des intervenants de l'industrie et du public continue d'être crucial pour progresser vers un cadre fiscal équitable.

Stratégie de communication du CCRVA

Chronologie des tâches du CCRVA, de ses partisans et de ses membres

Veuillez noter qu'il s'agit uniquement d'un aperçu de la stratégie. Ce calendrier peut nécessiter de l'adaptabilité, car les étapes du processus peuvent prendre plus ou moins de temps que prévu. Des ajustements du calendrier peuvent être nécessaires.

Juillet - Août : Mobilisation des membres et du public

- Engagement des membres : distribuez des boîtes à outils de plaidoyer à tous les membres, qui comprennent des modèles de courrier électronique, des points de discussion et des instructions pour impliquer les députés pendant les vacances d'été.
- Campagnes publiques : lancer des campagnes de sensibilisation du public via les médias sociaux et des partenariats avec les parties prenantes concernées pour accroître le soutien du public et sa compréhension du problème.
- Engagement des députés : Invitez les députés à visiter des terrains de camping et des concessionnaires de véhicules récréatifs dans diverses circonscriptions à travers le pays. (Les membres qui souhaitent se porter volontaires pour organiser un événement dans leur entreprise peuvent contacter notre bureau au cara@campincanada.ca)
- Mécanisme de rétroaction : déployer un formulaire pour les réponses des partisans et des participants aux efforts de plaidoyer, et surveiller les réponses. Soumettez vos commentaires ici.

Septembre : engagement parlementaire

- **Préparation à la reprise du Parlement :** Compilez tous les documents de plaidoyer et les commentaires reçus au cours de l'été. Préparer des rapports complets à présenter aux membres et aux députés lors de la réouverture de la Chambre.
- **Briefings des députés :** planifiez des réunions avec des députés clés, en particulier ceux des commissions compétentes, pour discuter du projet de loi et des signatures et témoignages recueillis lors des campagnes d'été.

Octobre : Journées de lobbying et témoignages

- **Journée nationale de lobbying :** organisez des efforts de lobbying au cours desquels les membres et les parties prenantes rencontrent le plus grand nombre de députés possible. Cet événement devrait inclure des témoignages de propriétaires de terrains de camping sur l'impact des politiques fiscales actuelles.
- **Engagement des médias :** Coordonnez-vous avec les médias pour couvrir les événements et publiez des articles soulignant l'importance d'un traitement fiscal équitable pour les terrains de camping.

Novembre : Stratégie de suivi et d'ajustement

- **Surveillance des progrès du projet de loi :** surveillez de près les progrès du projet de loi C-410 et tous les débats parlementaires ou comités discutant du projet de loi.
- **Mécanisme de rétroaction :** utiliser le mécanisme de rétroaction fourni pour recueillir et évaluer les idées et les réactions des membres et des parties prenantes sur le processus législatif en cours, et ajuster tout élément de calendrier ou de stratégie si nécessaire.

Décembre : examen de fin d'année et planification

- **Examen des efforts :** procéder à un examen de fin d'année de tous les efforts et résultats de plaidoyer. Évaluer l'efficacité des stratégies employées et recueillir les commentaires des membres.
- **Planification stratégique pour l'année prochaine :** en fonction de l'avancement du projet de loi et des commentaires reçus, planifiez les efforts de plaidoyer de l'année prochaine. Cela peut inclure des ajustements à la stratégie et la préparation des prochaines étapes potentielles, en fonction du résultat législatif.

En cours : communication continue et mises à jour

- **Mises à jour régulières :** fournir des mises à jour régulières aux membres et aux parties prenantes par le biais de bulletins d'information, de courriels et de mises à jour Web sur l'état du projet de loi et tout développement important. Assurez-vous de rester connecté en ajoutant info@ccrvc.ca à votre liste d'expéditeurs fiables.
- **Engagement continu du public :** Maintenir l'engagement et la sensibilisation du public grâce à des campagnes continues sur les réseaux sociaux et à des déclarations publiques afin de maintenir la question à l'avant-plan de l'attention du public et du Parlement.

En respectant ce calendrier, le CCRVA vise à maintenir l'élan sur la question de la fiscalité desterrains de camping, en assurant des efforts de plaidoyer soutenus qui s'alignent sur les calendriers parlementaires et les opportunités d'influence.



Étapes pour participer/soutenir cet effort

Pour les propriétaires de terrains de camping qui souhaitent s'impliquer dans la stratégie de communication de l'Association canadienne du camping et du camping-car pour soutenir le projet de loi C-410, voici une liste étape par étape d'actions que vous pouvez choisir de prendre :

Étape 1 : Restez informé

- **Comprendre le projet de loi :** Familiarisez-vous avec les détails du projet de loi C-410 (inclus dans cette trousse) et comment il vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu au profit des terrains de camping.
- **Examiner le matériel de plaidoyer :** accédez et examinez cette boîte à outils de plaidoyer fournie par le CCRVA, qui comprend des messages clés, des modèles d'e-mails, des points de discussion et des FAQ.

Étape 2 : Communiquez avec votre député

- **Préparez votre message :** à l'aide des modèles et des points de discussion de la boîte à outils, préparez votre message ou lettre personnalisé à votre député.
- **Planifier une réunion :** Si possible, planifiez une réunion en personne avec votre député ou son personnel. Vous pouvez également organiser un appel téléphonique ou une réunion virtuelle. Connectez-vous avec notre bureau pour obtenir de l'aide à ce sujet !
- **Suivi :** Après le premier contact, envoyez un courriel ou une lettre de suivi pour remercier votre député pour son temps et réitérer les points clés discutés.

Étape 3 : Mobilisez votre communauté

- **Engagez les invités et le personnel :** Informez vos invités et votre personnel de la facture et de ses implications pour le terrain de camping. Encouragez-les à contacter également leurs députés.
- **Organisez un événement de plaidoyer :** Organisez un événement sur votre terrain de camping pour sensibiliser et discuter des mesures collectives qui peuvent être prises pour soutenir le projet de loi.

Étape 4 : Participer aux initiatives dirigées par le CCRVA

- **Rejoignez les campagnes de plaidoyer :** participez à des campagnes de plaidoyer plus larges organisées par le CCRVA, telles que des journées nationales de lobbying, des pétitions en ligne ou des campagnes sur les réseaux sociaux.
- **Assistez à des ateliers et des webinaires :** participez à des sessions de formation organisées par le CCRVA (les dates seront annoncées prochainement !) pour améliorer vos compétences en matière de plaidoyer et apprendre de nouvelles stratégies pour interagir avec les décideurs politiques.

Étape 5 : Fournissez des commentaires

- **Utilisez le mécanisme de rétroaction :** remplissez le formulaire de rétroaction fourni par le CCRVA (ici) pour rendre compte de vos interactions avec les députés, des réponses reçues et de tout aperçu de vos efforts de plaidoyer.
- **Suggestions d'offre :** Fournissez des commentaires constructifs sur la boîte à outils et la stratégie de plaidoyer, en suggérant des améliorations en fonction de vos expériences.

Étape 6 : Restez informé et réactif

- **Mises à jour régulières :** abonnez-vous aux bulletins d'information et aux alertes du CCRVA pour rester informé des progrès du projet de loi C-410 et de tout nouveau développement dans les efforts de plaidoyer.
- **Ajustez les tactiques selon les besoins :** soyez prêt à modifier votre approche en fonction des commentaires du CCRVA et de l'évolution du paysage politique.

Étape 7 : Établir des relations à long terme

- **Maintenez le contact avec votre député :** continuez à dialoguer avec votre député et son bureau, en les tenant informés de l'impact continu de la législation sur votre entreprise et la communauté.
- **Collaborer avec les organisations locales :** Travailler avec les offices de tourisme locaux et les associations professionnelles pour obtenir du soutien et maintenir la visibilité sur la question.



Ressources de messagerie clés

Des messages clés clairs, concis et convaincants soulignant les avantages et l'importance du projet de loi, tout en partageant également des informations importantes sur l'industrie. Adapté à diverses parties prenantes, notamment les députés, les membres, les organisations industrielles et le grand public.

Définir un « terrain de camping »

Dans le cadre de notre plaidoyer continu en faveur d'un traitement fiscal équitable, il est essentiel de communiquer une définition claire et concise de ce qui constitue un terrain de camping. La définition ratifiée par l'industrie décrit un terrain de camping comme suit :

Une installation récréative qui offre un accès temporaire ou saisonnier au public en vacances et en voyage :

- **Occupation du camping : un camping est équipé pour des tentes, des véhicules récréatifs, des unités de prêt-à-camper ou des hébergements temporaires avec toit pour un tarif fixe.**
- **Intention d'utilisation : Un terrain de camping est utilisé à des fins récréatives uniquement et n'offre pas d'accords d'utilisation du site à des fins d'occupation résidentielle principale/permanente.**
- **Services au sein d'un terrain de camping : peuvent inclure une variété d'offres qui améliorent l'expérience récréative et peuvent également fournir des installations pour l'entreposage sur place, sans utilisation, des véhicules récréatifs.**

L'intégration de cette définition dans le message est essentielle car elle élimine toute ambiguïté et garantit que les décideurs politiques, les parties prenantes et le public ont une compréhension uniforme de ce qu'offrent les terrains de camping. Cette clarté est essentielle, car les perceptions de ce qui constitue un terrain de camping peuvent varier considérablement, ce qui a un impact sur la façon dont les politiques et les réglementations sont formulées et appliquées. En définissant les terrains de camping de manière cohérente et précise, nous pouvons plaider plus efficacement en faveur de lois et de politiques qui reflètent la véritable nature et les contributions des terrains de camping.



Messagerie pour les députés

Modèle de courrier électronique que les membres doivent envoyer aux députés

Téléchargez la version modifiable Word ou PDF ici

Objet : Soutien nécessaire : Reconnaître le rôle actif des terrains de camping dans le tourisme canadien

Cher [Nom du député],

Je vous contacte en tant que propriétaire/exploitant de [Nom du terrain de camping], une installation récréative dédiée qui contribue activement au secteur touristique canadien. Notre terrain de camping offre un accès temporaire ou saisonnier aux vacanciers et aux voyageurs, offrant une gamme de services et de commodités qui vont au-delà de l'investissement passif.

À [Nom du terrain de camping], nous employons du personnel et proposons divers services tels que [des visites guidées, des services de vente au détail et de restauration, des activités récréatives et d'autres commodités sur place], tous conçus pour garantir à nos clients une expérience exceptionnelle. Notre opération contribue à mettre en valeur la beauté naturelle du Canada et sert de porte d'entrée pour explorer les aspects uniques de notre région. Cependant, malgré notre rôle actif dans l'économie, les politiques fiscales actuelles ne reflètent pas la nature dynamique de nos activités.

Le dépôt du projet de loi d'initiative parlementaire C-410 par la députée Lianne Rood constitue une étape cruciale vers la correction de cet oubli. Ce projet de loi propose des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de classer à juste titre les terrains de camping comme des entreprises actives, nous rendant ainsi admissibles au taux d'imposition des petites entreprises.

Ce changement ne concerne pas seulement un allègement fiscal ; il s'agit de reconnaître et de soutenir les services précieux que les terrains de camping fournissent à l'économie et à la culture canadiennes. Je vous exhorte à appuyer ce projet de loi, qui contribuera à soutenir notre industrie et les communautés que nous servons.

Merci pour votre temps et pour avoir considéré cette question importante. J'espère votre soutien et j'attends avec impatience toute l'aide que vous pourrez m'apporter.

Sincèrement,
[Votre nom]
[Nom de votre terrain de camping]
[Vos coordonnées]

Points de discussion améliorés pour les appels téléphoniques ou les réunions avec des députés

1. **Nature de l'entreprise active :**
   - « Notre terrain de camping, [Nom du terrain de camping], contribue activement à l'économie locale et nationale en employant du personnel et en offrant une variété de services et de commodités, allant des activités récréatives aux services essentiels aux clients.
2. **Service et engagement communautaire :**
   - « Nous sommes plus qu'un simple endroit ; nous sommes un élément dynamique de la communauté offrant des expériences engageantes qui mettent en valeur la diversité des paysages et du patrimoine culturel du Canada. Notre engagement actif auprès des clients contribue à promouvoir le tourisme partout au Canada.
3. **Impact de la classification fiscale actuelle :**
   - « Malgré notre rôle actif, les lois fiscales actuelles classent nos opérations de la même manière que les immeubles de placement passifs, ce qui impose un fardeau financier injuste et entrave notre croissance et la qualité des services que nous pouvons fournir.
4. **Appui au projet de loi C-410 :**
   - « Le projet de loi C-410 reconnaît la nature active des terrains de camping en nous reclassant à des fins fiscales et en alignant notre taux d'imposition sur celui d'autres petites entreprises actives. Cette reconnaissance est essentielle à notre succès continu et à notre capacité à contribuer économiquement.
5. **Appel personnel :**
   - « En tant que représentant déterminé à favoriser le développement de communautés prospères, votre appui à ce projet de loi profitera directement non seulement aux terrains de camping, mais également aux plus grandes régions que nous desservons. Appuyer ce projet de loi signifie soutenir les petites entreprises et le secteur touristique partout au Canada.



Messagerie pour les consommateurs

Les terrains de camping et les concessionnaires de VR jouent un rôle central dans la mobilisation du soutien au projet de loi C-410 en engageant directement leurs clients. En sensibilisant les clients à l'importance d'un traitement fiscal équitable pour les terrains de camping, ces entreprises peuvent les encourager à agir. Les clients peuvent être invités à envoyer des courriels à leurs députés, expliquant comment les changements dans la législation fiscale affecteront positivement leur accès aux installations de camping et amélioreront leur expérience globale de camping. Les terrains de camping peuvent également fournir des modèles de lettres que les invités peuvent signer lors de leurs visites, offrant ainsi un moyen concret de démontrer l'intérêt général du public pour cette question. Engager les clients de cette manière montre aux députés que l'impact de cette législation s'étend au-delà des propriétaires d'entreprise, touchant la vie de millions de Canadiens qui apprécient l'accès à l'inventaire des campings et aux expériences de plein air qu'il soutient.

En option, le Parti conservateur du Canada a mis en place une pétition dédiée à allégement fiscal pour les terrains de camping, que les entreprises peuvent partager avec leurs clients comme un moyen simple de montrer leur soutien s'ils choisissent de le faire.

Modèle d'e-mail que les consommateurs peuvent envoyer à leurs députés

Téléchargez la version modifiable Word ou PDF ici

Objet : Soutenir le projet de loi C-410 pour un traitement fiscal équitable des terrains de camping

Modèle d'e-mail :

Cher [Nom du député],

Je vous écris en tant que résident de [Votre emplacement] et passionné du mode de vie du camping et du camping-car que tant de Canadiens chérissent. Je tiens à exprimer mon ferme appui au projet de loi C-410, une mesure législative essentielle qui vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un traitement fiscal équitable aux terrains de camping privés canadiens.

En tant que personne qui aime explorer les paysages naturels du Canada et profiter de la culture de plein air dynamique de notre pays, la disponibilité et la qualité des terrains de camping sont essentielles à mon expérience et à celle d'innombrables autres personnes qui partagent cette passion. Les terrains de camping servent non seulement de portes d'entrée vers notre magnifique nature sauvage, mais aussi de centres de souvenirs communautaires, récréatifs et familiaux.

Malheureusement, la classification fiscale actuelle de nombreux terrains de camping privés comme entités d'investissement passives, et non comme entreprises actives, a exercé une pression financière excessive sur ces installations essentielles. Cette mauvaise classification conduit à des taux d'imposition plus élevés qui entravent leur capacité à améliorer, développer et parfois même maintenir leurs opérations. Le résultat n'est pas seulement une perte pour les propriétaires de

terrains de camping, mais aussi pour l'ensemble du public canadien qui compte sur ces installations pour accéder à des possibilités récréatives abordables et de haute qualité.

Le projet de loi C-410 promet de corriger cette situation en reconnaissant les terrains de camping comme des entreprises actives, les rendant ainsi admissibles au taux d'imposition des petites entreprises, ce qui pourrait améliorer considérablement la durabilité et la croissance de ces espaces communautaires vitaux. Ce changement garantirait que les terrains de camping puissent continuer à prospérer et à fournir les services dont beaucoup d'entre nous dépendent pour nos loisirs et nos loisirs.

En tant qu'électeur, je vous exhorte à appuyer le projet de loi C-410. Nos terrains de camping jouent un rôle crucial dans la promotion des activités de plein air et du tourisme, en soutenant les économies locales et en offrant des options de vacances accessibles aux familles partout au Canada. Votre appui à ce projet de loi démontrera votre engagement à préserver et à améliorer ces avantages pour tous les Canadiens.

Merci d'avoir pris en compte mon point de vue sur cette question importante. J'attends avec impatience votre soutien pour rendre la fiscalité des terrains de camping plus équitable, garantissant que le mode de vie du camping et du camping-car reste une partie florissante de notre patrimoine national.

Sincèrement,

[Votre nom]
[Votre adresse]

Modèle de lettre type pour les clients du terrain de camping

Téléchargez la version modifiable Word ou PDF ici

[En-tête d'un terrain de camping ou d'un concessionnaire de VR]

Date : [Insérer la date]

À qui cela peut concerner,

Nous, soussignés, vous écrivons pour exprimer notre ferme soutien au projet de loi C-410, qui vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de reconnaître les terrains de camping comme des entreprises actives admissibles au taux d'imposition des petites entreprises. En tant que visiteurs fréquents des terrains de camping du Canada et passionnés du mode de vie en camping-car, nous comprenons le rôle crucial que jouent ces installations dans la promotion du tourisme et dans l'offre de possibilités récréatives accessibles partout au pays.

Nos expériences : Les terrains de camping offrent une porte d'entrée pour découvrir la beauté naturelle du Canada et sont essentiels pour les vacances en famille, les aventures en plein air et l'exploration culturelle. La classification fiscale actuelle impose un fardeau excessif aux propriétaires de terrains de camping, limitant leur capacité à maintenir, améliorer et étendre leurs services. Cela a

non seulement un impact sur les propriétaires d'entreprises, mais affecte également notre accès à des options de camping abordables et de haute qualité.

Importance du projet de loi : En adoptant le projet de loi C-410, les terrains de camping pourront prospérer en tirant parti des mêmes avantages dont bénéficient les autres petites entreprises, ce qui entraînera des services améliorés, un meilleur entretien et éventuellement une réduction des coûts pour les visiteurs comme nous. Ce projet de loi constitue un engagement à soutenir le développement durable des infrastructures touristiques et récréatives qui profitent à tous les Canadiens.

Notre demande : Nous vous exhortons à appuyer le projet de loi C-410 et à reconnaître le rôle actif que jouent les terrains de camping dans nos communautés et dans l'économie. Ce changement contribuera à garantir que les terrains de camping puissent continuer à offrir des expériences sûres, agréables et abordables qui sont appréciées par les familles, les amis et les voyageurs.

Merci d'avoir pris en compte notre point de vue sur cette question importante. Nous espérons votre soutien pour rendre la fiscalité des terrains de camping plus équitable et préserver le mode de vie du camping et du camping-car en tant qu'élément précieux de notre patrimoine national.

Sincèrement,

[Espace pour que les invités puissent signer]

Nom (en lettres moulées) :_____ Signature :_____
Date :_____

Nom (en lettres moulées) :_____ Signature :_____
Date :_____

[Lignes supplémentaires si nécessaire]



Messagerie pour les organisations industrielles

L'industrie, les partenaires et les organisations touristiques ont un rôle essentiel à jouer en soutenant l'Association canadienne du camping et du camping-car (CCRVA) dans son plaidoyer en faveur du projet de loi C-410. Cette loi, qui vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de reconnaître les terrains de camping comme des entreprises actives, est cruciale pour corriger la disparité fiscale actuelle qui pèse injustement sur les propriétaires de terrains de camping. En apportant leur soutien, ces organisations peuvent contribuer à garantir un environnement économique plus juste, facilitant la croissance et la durabilité au sein du secteur des terrains de camping et de l'industrie touristique en général. Le soutien peut se manifester par divers moyens tels que le soutien public, le partage du message via les canaux de communication, la participation à des efforts de lobbying conjoints et la mobilisation de leurs réseaux pour amplifier la campagne. Une telle action collective renforcera non seulement la pression en faveur d'un changement législatif, mais soulignera également la nature interconnectée des entreprises liées au tourisme et les avantages partagés d'une industrie des terrains de camping florissante à travers le Canada.

Formulaire Lettre de soutien d'organisations touristiques ou industrielles partenaires

Téléchargez la version modifiable Word ou PDF ici

[En-tête de l'organisation]

Date : [Insérer la date]

À qui cela peut concerner,

En tant que leader du secteur touristique canadien, [Nom de l'organisation] se tient aux côtés de l'Association canadienne du camping et du camping-car (CCRVA) dans ses efforts visant à plaider en faveur d'un traitement fiscal équitable pour les terrains de camping en vertu du projet de loi C-410. Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les terrains de camping dans le paysage touristique plus large du Canada, en fournissant des services essentiels qui améliorent considérablement l'expérience des visiteurs nationaux et internationaux.

Soutenir le tourisme durable : Les terrains de camping jouent un rôle essentiel dans la promotion du tourisme durable, en offrant des hébergements abordables et respectueux de l'environnement qui attirent un large éventail de visiteurs. Les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu visant à reconnaître les terrains de camping comme des entreprises actives sont non seulement justes, mais essentielles à la croissance et à la viabilité continues de ce secteur.

Impact économique : Les terrains de camping contribuent de manière significative aux économies locales en créant des emplois, en soutenant les entreprises locales et en générant des revenus touristiques. En veillant à ce qu'ils soient imposés équitablement, nous pouvons favoriser un

environnement dans lequel les terrains de camping prospèrent, renforçant ainsi la santé globale et la compétitivité de l'industrie touristique du Canada.

Plaidoyer en faveur d'un changement législatif : Nous exhortons toutes les parties prenantes des secteurs du tourisme et de l'hôtellerie à soutenir ce changement législatif crucial. Une fiscalité équitable pour les terrains de camping s'aligne sur notre engagement à soutenir tous les segments du secteur touristique et à garantir que le Canada reste une destination de choix pour les voyageurs.

Appel à l'action : [Nom de l'organisation] appelle d'autres organisations, entreprises et parties prenantes de l'industrie touristique à se joindre à nous dans cet effort de plaidoyer. De plus, nous demandons aux députés fédéraux de soutenir activement le projet de loi C-410. En prêtant votre voix et votre influence, vous pouvez contribuer à garantir que les terrains de camping reçoivent le traitement fiscal équitable qu'ils méritent, ce qui profitera à son tour à l'ensemble du paysage touristique du Canada.

Merci de vous pencher sur cette question vitale. Ensemble, nous pouvons avoir un impact significatif et contribuer à un secteur touristique prospère, équitable et durable.

Sincèrement,

[Votre nom]

[Votre titre]

[Nom de l'organisation]

[Coordonnées]



Ressources de soutien

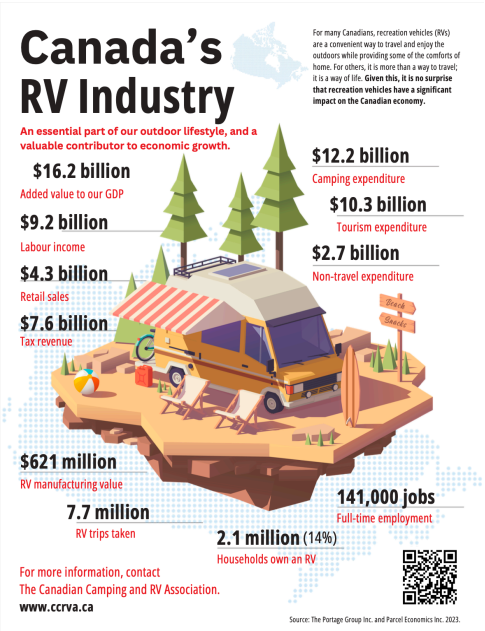
www.faircamptax.ca

FairCampTax.ca est une plateforme dédiée créée pour soutenir les efforts de plaidoyer en faveur d'une taxation équitable des terrains de camping au Canada. Ce site Web a été créé par le Conseil canadien du camping et du VR (CCRVA) pour sensibiliser le public et les intervenants à l'importance de reconnaître les terrains de camping comme des entreprises actives en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, se qualifiant ainsi au taux d'imposition des petites entreprises.

Le site sert de plaque tournante où les membres et le grand public peuvent en apprendre davantage sur les efforts législatifs en cours, les impacts des politiques fiscales actuelles et les avantages des changements proposés dans le cadre du projet de loi C-410. Il fournit aux utilisateurs des outils simples pour se connecter facilement avec leurs députés. En saisissant de simples coordonnées, les utilisateurs peuvent générer et soumettre une lettre de soutien personnalisée directement à leur député, plaidant pour l'adoption du projet de loi C-410. Ce processus simplifié est conçu pour encourager une participation généralisée, permettant à chaque Canadien d'exprimer plus facilement son soutien à un système fiscal plus équitable qui profite à la fois à l'industrie des terrains de camping et à la communauté dans son ensemble.



Ressources sur l'impact économique



télécharger ici

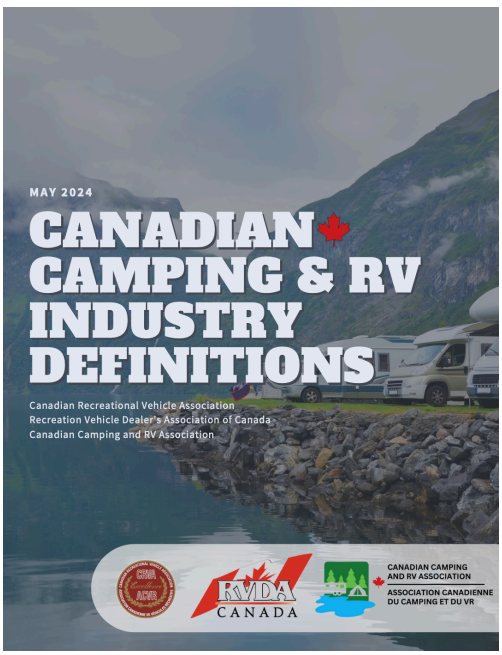


télécharger ici

Ressources de définition de l'industrie



télécharger ici



télécharger ici

Questions fréquemment posées

1. Qu'est-ce que le projet de loi C-410?

Le projet de loi C-410 est un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par la députée Lianne Rood visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi vise à reclasser les terrains de camping comme entreprises actives, leur permettant ainsi d'être admissibles au taux d'imposition des petites entreprises, qui est nettement inférieur au taux qui leur est actuellement appliqué dans le cadre de leur classification comme immeubles de placement passifs.

2. Pourquoi le projet de loi C-410 est-il important pour les terrains de camping ?

La classification fiscale actuelle impose un lourd fardeau financier aux terrains de camping, les traitant davantage comme des immeubles de placement que comme des entreprises actives. Cette législation est cruciale car elle réduira le fardeau fiscal, permettant ainsi aux propriétaires de terrains de camping de réinvestir dans leur entreprise, d'améliorer les services et de rester compétitifs.

3. Comment puis-je appuyer le projet de loi C-410 ?

Vous pouvez soutenir le projet de loi en contactant votre député local pour exprimer votre soutien au projet de loi, en utilisant la boîte à outils de plaidoyer fournie par le CCRVA. S'engager dans des campagnes sur les réseaux sociaux, signer des pétitions et encourager les autres à faire de même sont également des moyens efficaces de montrer votre soutien.

4. Que dois-je dire à mon député lorsque je le contacte ?

Utilisez les messages clés et les points de discussion fournis dans la boîte à outils de plaidoyer. Personnalisez votre message en partageant comment la classification fiscale actuelle affecte spécifiquement votre terrain de camping. Insister sur l'impact plus large sur la communauté et l'industrie touristique.

5. Puis-je modifier les modèles d'e-mails fournis dans la boîte à outils ?

Absolument! Les modèles sont conçus pour être un point de départ. Personnaliser votre message avec des détails spécifiques sur l'impact de votre terrain de camping et de votre communauté peut rendre votre communication plus percutante.

6. Que se passe-t-il si mon député demande plus d'informations ?

Fournissez toute information supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin, en utilisant les données et les points de la boîte à outils de plaidoyer. Si de plus amples détails sont nécessaires, contactez le CCRVA pour obtenir des ressources supplémentaires ou demandez à votre député de se connecter directement au CCRVA pour obtenir des informations complètes.

7. Comment puis-je suivre les progrès du projet de loi C-410 ?

Restez informé en consultant régulièrement le site Web du CCRVA et en vous abonnant aux newsletters du CCRVA. Le CCRVA fournira des mises à jour sur les progrès du projet de loi tout au long du processus législatif et sur toutes les actions que les membres doivent entreprendre.

8. Dans quelle mesure est-il efficace de participer à des campagnes comme le Lobby Day ?

Participer à des événements de plaidoyer organisés comme le Lobby Day est très efficace. Ces événements offrent une plate-forme de dialogue direct avec plusieurs députés et parties prenantes clés, augmentant ainsi la visibilité et l'urgence des changements législatifs que nous préconisons.

9. Que dois-je faire si mon député soutient déjà le projet de loi ?

Remerciez-les de leur soutien et demandez-leur de parler du projet de loi avec leurs collègues. Les députés qui soutiennent le projet peuvent influencer les autres membres du Parlement et contribuer à obtenir un soutien supplémentaire.

10. Combien de temps durera la campagne de plaidoyer ?

Les efforts de sensibilisation se poursuivront jusqu'à ce que le projet de loi soit adopté et reçoive la sanction royale. La durée peut varier en fonction du processus législatif et du niveau de soutien ou d'opposition rencontré.

Contacter le CCRVA

info@ccrvc.ca | 403-690-5642 | www.ccrva.ca



RESSOURCES DE PLAIDOYER

CCRVA.CA